



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, payé d'avance, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, rue Royale, 70; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 16 Mai.

— Par ordonnance royale en date du 4 mai courant, insérée au *Moniteur*, M. Fauvel, maire de la ville de Roanne, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu de vingt déposants, dont neuf nouveaux, la somme de 2,414 francs; il a été remboursé 1,729 francs.

— Par ordonnance du roi insérée au *Moniteur* du 4 mai, M. Lambert, vice président du tribunal de Montbrison, membre du conseil général de la Loire, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Par autre ordonnance, M. Briard, médecin des prisons et de l'hospice civil de Montbrison, a été aussi nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 25 avril dernier, porte qu'à l'avenir aucun propriétaire ne pourra prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizootie, s'il ne justifie légalement qu'un vétérinaire breveté a été appelé à les traiter.

Le seul cas où un propriétaire ne serait

pas obligé de produire cette justification, est celui où il n'existerait pas de vétérinaire breveté dans un rayon de huit kilomètres de l'habitation où l'épizootie aura régné.

Voici les noms de MM. les vétérinaires brevetés exerçant dans l'arrondissement de Roanne:

Claude Delorme à Charlieu; — Jacques Magnien, à Saint-Germain-Lespinnasse; — Gilbert Lafay, à Saint-Symphorien-de-Lay; — Charles Barbarin, à La Pacaudière; — Claude Raffin et Antoine Gay, à Roanne.

— Une circulaire de M. le Préfet de la Loire, en date du 6 courant, informe MM. les maires du département que les desservants des communes rurales, leurs vicaires, les instituteurs et les membres des congrégations hospitalières seront admis gratuitement à l'usage des eaux de Vichy, en justifiant de leur qualité par un certificat délivré par l'autorité départementale. La seule condition imposée est de ne se présenter à l'établissement thermal que du 15 mai au 15 juin ou du 10 août au 15 septembre. Nul ne sera admis gratuitement du 15 juin au 10 août.

— Le programme d'examen pour l'admission à l'école royale forestière est déposé à la préfecture de Montbrison. D'après ce programme, les pièces à produire par les candidats au concours doivent parvenir au di-

recteur général de l'administration des forêts, le 10 juin au plus tard.

— Par ordonnance royale en date du 27 avril dernier, le sieur Jean Peyron, légiste à Charlieu, a été nommé huissier près le tribunal civil de Montbrison, en remplacement du sieur Joseph Bigaud, démissionnaire.

— Dans sa séance du 5 mai, la chambre des pairs a adopté le projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846.

— Par arrêté de M. le préfet de la Loire, en date du 5 mai, une enquête est ouverte sur le projet de rectification de la route départementale n.° 9, d'Annonay au Puy, dans la traverse de Saint-Sauveur.

Les pièces composant cet avant-projet seront déposées pendant vingt jours, à compter du 7 du courant, à la sous-préfecture de Saint-Etienne, où chacun pourra en prendre connaissance et faire recevoir ses observations.

— Les instituteurs et institutrices de l'arrondissement de Montbrison qui ont obtenu des mentions honorables pour l'année 1844-45, sont :

Instituteurs.

MM. Combe, à Montbrison; Giraud, à Saint-Rambert, brevetés pour l'instruction primaire supérieure; et Constanciel, à Nervieux, breveté pour l'instruction primaire élémentaire.

FEUILLETON.

LA CIGALE ET LA FOURMI.

V.

... Quatre années s'étaient écoulées depuis le départ de Clémence, et Pasquette se demandait chaque jour ce qu'elle avait pu devenir. Jean-Louis, malgré les plus actives recherches, n'avait pu découvrir le lieu de sa retraite. Était-elle encore à Paris? Avait-elle quitté la France? Toutes les conjectures étaient possibles et vraisemblables; laquelle était la réalité? Pasquette l'ignorait; mais un secret pressentiment lui disait que Clémence était à jamais perdue pour elle et pour l'enfant qu'elle lui avait confié.

— Pauvre petit? va, nous ne l'abandonnerons point, n'est-ce pas, Jean-Louis? disait-elle à l'ouvrier. Lorsque nous serons mariés, nous dirons qu'il est notre fils. Les mauvaises langues en jaseront peut-être, mais qu'est-ce que cela nous fait? Une bonne action porte avec elle sa récompense. Nous ne demandons rien à personne que de nous laisser travailler en paix et être heureux à notre manière.

— Hélas! répondit Jean-Louis en s'approchant et en prenant dans sa rude main la douce main de la

jeune fille, qui, tout en effeuillant ses fleurs, le regardait à la dérobée avec un coquet et malin sourire. Ce bonheur, quand viendra-t-il?

— Jean-Louis, ne m'avez-vous pas promis d'attendre?

— Il me semble que j'ai attendu. Pasquette, oh! Pasquette, si vous m'aimez autant que je vous aime...

— Dites tout de suite que je ne vous aime pas, ingrat! Eh bien! si je vous aimais autant que vous m'aimez, qu'arriverait-il?

— Puisque vous ne devinez pas, il est inutile que je vous le dise.

— La belle raison! Est-ce que les amoureux ne savent pas d'avance tout ce qu'ils vont se dire? Est-ce que cela les empêche de répéter dix fois la même chose?

— Si vous plaisantez quand je parle sérieusement, Pasquette, il n'y a pas moyen ainsi de nous entendre; il vaut mieux que je me taise.

— Allons, vous allez vous fâcher à présent! Venez ici... plus près encore... bien... oui, je devine; êtes-vous content?

— Et... à quand le mariage?

— Quand tu voudras, dit la jeune fille, en appuyant sur la poitrine de l'ouvrier son charmant et frais visage, rouge de confusion, de bonheur et d'amour. Car je t'aime, mon Jean-Louis, je t'aime parce que tu es bon, généreux, dévoué; parce que

toi, tu ne m'as pas abandonnée, parce que... je t'aime, et que, si tu n'étais pas là, près de moi, je serais bien malheureuse. Va, nous nous passerons de la dot que j'avais rêvée; l'argent est trop longtemps à venir. Nous serons pauvres, soit; nous resterons ouvriers. Nous sommes seuls au monde, nous nous aimons, et nous n'avons de compte à rendre à personne de notre bonheur.

— Et moi, m'avez-vous donc oubliée? dit tout bas une timide voix, qui les fit tressaillir tous deux.

— Clémence s'écria Pasquette.

C'était Clémence, en effet; elle avait entendu leurs douces paroles d'amour; elle était entrée sans bruit et n'avait point osé les interrompre.

— Enfin, te voilà donc! dit Pasquette.

— Oui, mes amis, répondait Clémence en pressant la main de Jean-Louis et en couvrant Pasquette de baisers et de caresses. Cette fois-ci, je ne vous quitterai plus.

Lorsque la première émotion se fut un peu calmée, Pasquette jeta un coup d'œil furtif sur les vêtements de Clémence, dont la simplicité plus que modeste prouvait que l'aventureuse jeune femme était loin d'avoir réalisé ses espérances et la fortune qu'elle était allée chercher pendant ces quatre longues années d'absence. Elle était toujours belle, et la douce sérénité de son visage semblait peu en harmonie avec une pauvreté trop évidente pour pouvoir être déguisée.

Institutrices.

MM.^{mes} les sœurs de Saint-Charles, institutrices communales à Saint-Galmier.

— On lit dans le *Mercure Ségusien* du 13 mai :

La grève des ouvriers mineurs recommence. Dès lundi, elle s'est étendue tout-à-coup, sans être déterminée par aucun nouvel incident, aux divers puits de La Roche, du Gagne-Petit, du Treuil, de Bérard, de Méons, en un mot, à toutes les exploitations de la commune d'Outrefurens : ce qui forme à peu près le tiers du bassin total de Saint-Etienne.

On rattache généralement le retour de ce fâcheux état de choses à certain épisode qui eut lieu le mois dernier, durant la première grève. Une personne honorable, appartenant à la haute bourgeoisie de Saint-Etienne, intervint au milieu des ouvriers d'Outrefurens, leur représenta les dangers du triste système de conduite qu'ils suivaient, et comme l'effervescence du moment rendait encore la majorité sourde à ces exhortations, et qu'il fallait absolument transiger pour obtenir la reprise du travail, il fut dit, assure-t-on, que, sitôt l'ordre rétabli, des démarches auraient lieu en faveur des ouvriers; qu'ils en attendraient l'effet jusqu'au 10 mai, et que, dans tous les cas, ils n'auraient rien perdu à retourner à la mine, qu'ils seraient toujours à temps d'en sortir de nouveau.

Telle est la version qui circule à Saint-Etienne depuis le mois dernier, et qui sert aujourd'hui d'explication au retour de la grève.

Malgré cependant cette espèce d'ajournement que s'étaient donné les mineurs, c'était l'opinion générale qu'une fois rendus à leurs travaux, ils penseraient plus sagement et ne songeraient plus à les interrompre. Hier encore, nous avons entendu des gouverneurs de mines et des commis qui, le dimanche au soir, croyaient eux mêmes, comme nous l'avions annoncé, que les travaux étaient repris pour long-temps. L'un d'eux ajoutait que cette nouvelle interruption tenait à un rien et qu'il avait suffi de l'exemple tacite de quelques-uns pour la déterminer, comme il aurait suffi pour l'empêcher.

Aussi aimons-nous à croire avec la grande majorité de nos concitoyens que cette grève ne sera pas de longue durée, et qu'après quelques courtes oscillations, la masse entière sera bientôt rentrée dans son état normal; car il n'est guère possible que les ouvriers mineurs

méconnaissent plus long-temps leurs véritables intérêts.

— Les ouvriers de l'exploitation de la Tardiverie, commune de Saint-Jean-Bonnefonds, qui avaient été des premiers à cesser leurs travaux le 31 mars, étaient sur le point de recommencer la grève lundi dernier. Les traîneurs refusaient, sous divers prétextes, de descendre dans la mine, lorsque M. Peyret, maire de la commune, averti de cette résistance, vint les engager à rentrer, et, par son langage ferme et paternel, parvint à les décider à reprendre leurs travaux.

— Jean Perron avait reçu des principes de religion et de travail, il était devenu un ouvrier laborieux et habile, estimé de tous ceux qui le connaissaient; mais la fréquentation de sociétés vicieuses devait bientôt l'entraîner dans le mal et ouvrir pour lui un abîme de misère. Né à Saint-Bonnet-le-Château, il avait appris le métier de mécanicien à Saint-Etienne; il exerça ensuite sa profession en cette ville, puis se maria; mais bientôt dégoûté du travail dans lequel il aurait pu acquérir une aisance honnête, il appliqua l'habileté qui le distinguait des autres ouvriers à la fabrication de fausses pièces de 5 francs 80 centimes. Ces pièces, quoique habilement faites, furent reconnues fausses, il fut arrêté et une instruction se poursuivit à ce sujet. Pendant le cours de l'information, il parvint à s'évader de la maison d'arrêt de Saint-Etienne, on ne put découvrir ses traces; après de nombreuses recherches toutes infructueuses, son affaire fut portée devant la cour d'assises de la Loire, et, le 25 août 1828, il fut condamné par contumace à la peine de mort, car alors le code pénal, en ce qui concerne les faux-monnayeurs, n'avait pas encore été révisé.

Cet arrêt qu'il connaissait ne le fit pas revenir à de meilleurs sentiments; cinq ans après il continuait son coupable métier et fabriquait des pièces de 10 centimes à la lettre N. Arrêté pour ces faits, il fut traduit devant la cour d'assises de la Seine, et le 28 juin 1833 il entendait prononcer un arrêt qui le condamnait à la peine de 8 années de réclusion et à l'exposition, sous le nom de Jacques Gagnaire, qu'il avait pris pour dissimuler sa véritable position et à l'aide duquel il s'était caché pendant cinq ans. Il subit sa peine dans la maison centrale de Melun.

Nous ne savons ce qu'il devint après sa libération; mais, le 5 juin 1845, il était traduit de nouveau devant la cour d'assises de la Seine

pour fabrication et émission de pièces de billon.

Il fut condamné à raison de cette accusation à la peine de 6 années de réclusion et à l'exposition. Lorsque cet arrêt fut prononcé, il se fit connaître sous son véritable nom et avoua avoir été condamné par la cour d'assises de la Loire, en 1828, à la peine de mort; il fut transféré dans la maison de justice de Montbrison, où il attend les prochaines assises pour purger sa coutumace.

Pendant les longues années de sa détention, il a inventé un procédé à l'aide duquel dit-il, il veut suppléer à l'imperfection de la cloche et du bateau plongeurs; il a dessiné un plan figuratif des machines qu'il prétend appliquer à son invention; ce plan a été vérifié et approuvé par différentes personnes ayant des connaissances en cette matière, et M. le Préfet de la Loire a daigné lui promettre d'adresser à M. le ministre de la marine le plan et ses explications relatives à son procédé.

Liste des Jurés de la seconde session des Assises ordinaires du département de la Loire, pour 1846, dont l'ouverture aura lieu à Montbrison, le lundi 18 mai.

MM. 1. Dupuy, Claude-Henri, propriétaire à Verrières. — 2. François, Jean, notaire à Pélussin. — 3. Berthon, Jean-Baptiste, rentier à Outre-Furens. — 4. Durand, Claude, géomètre à Verrières. — 5. Chassain de Marcilly, François, propriétaire à Montbrison. — 6. Evrard Giraudet, Charles, docteur-médecin à Saint-Etienne. — 7. Bertrand, Jean-Jacques, propriétaire à Saint-Etienne. — 8. Bonnabaud, Alexis, commissionnaire à Saint-Etienne. — 9. Philippon, Joseph-Camille, propriétaire à Bellegarde. — 10. Mericlet, Jean-Pierre, fabricant en soieries à Charlieu. — 11. Defay, Philibert, négociant à Roanne. — 12. Roze, Jean, propriétaire-maire à Saint-Jean-la-Vêtre. — 13. Duvière, Louis-Benoît, propriétaire à Saint-Cyr-de-Valorge. — 14. Boggio, Marcellin, fabricant de noir de fumée à Saint-Etienne. — 15. Boissieux (de), Claude-Roch, propriétaire rentier à Saint-Chamond. — 16. Raynaud, Jean, médecin à Saint-Germain-Laval. — 17. Fessy, Louis, propriétaire à Saint-Vincent-de-Boisset. — Villard, Antoine, entrepreneur à Charlieu. — 19. Beauvils, Antoine, fabricant de rubans à Saint-Etienne. — 20. Nusse, Charles-François, propriétaire à Saint-Vincent-de-Boisset. — 21. Epitalon aîné, fabricant de rubans à Saint-Etienne. — 22. Vincent-Vidry, Jean, marchand de rubans à Saint-Etienne. — 23. Prost, Jean-Claude, fabricant d'armes à Saint-Etienne. — 24. Puy-Duroseil, Félix-Jacques-Pierre, rentier à Rive-de-Gier. — 25. Bizallion-Blachon fils, fabricant de rubans à Saint-Etienne. — 26. Berlier, Claude-Benoît, négociant à Rive-de-Gier. — 27. Dupuis, Pierre, propriétaire à Saint-Bonnet-le-Courreau. — Micault de la Vieuville, B.-Maurice-Paul, inspecteur des contributions directes à Moingt. — 29. Dobler, Gustave, propriétaire à Chenereilles. — 30. Michon-Coly, Louis, marchand de farines à Roanne. — 31. Rondel, Jean-Gabriel, propriétaire à Saint-Bonnet-

une visite, moins douce et moins agréable sans doute, mais que nos intérêts nous défendent de négliger.

— Quelle est cette visite ?

— Une dame à laquelle j'ai souvent parlé de vous et qui m'a rendu quelque services, a besoin dans ce moment d'un ébéniste habile et intelligent pour faire d'importants travaux dans son hôtel. Elle désire confier ces travaux à Jean-Louis, et s'entendre avec toi pour orner de fleurs plusieurs de ses appartements; son médecin lui a interdit, à son grand regret, les fleurs naturelles. Elle vous attend, et je dois vous accompagner.

— Soit ! dit Jean-Louis. Cela se trouve bien; car notre bourgeois nous menaçait hier de diminuer nos salaires, comme si nous nagions dans un océan de félicités. Ah ça ! ma petite Pasquette, puisque nous devons aller dans le beau monde, il faudra nous faire bien propres, bien luisants. Peste ! une grande dame ! cela doit être bien fier ?

Clémence sourit :

— Fière de quoi ?

— Dame ! d'être riche, de ne pas parler comme tout le monde, d'aller en voiture, de commander....

— C'est vous qui devez être fier, Jean-Louis, car vous avez ce que souvent ces gens-là n'ont pas.

— Qu'ai-je donc ? demanda l'ouvrier, qui ne comprenait pas.

— Vous avez un noble cœur.

(La suite au prochain N.º) (Démocratie P.)

Clémence comprit le regard de sa sœur :

— Tu le vois, lui dit-elle en souriant avec une triste résignation, la fortune ne m'a pas favorisée. Pauvre je suis partie, pauvre je reviens : que la volonté de Dieu soit faite ! tout est fini, Pasquette; la vie est trop amère, je renonce à lui demander un bonheur qu'elle ne peut pas me donner, je viens reprendre ma place près de toi. Oh ! tu ne me la refuseras point, n'est-ce pas !

Pour toute réponse, Pasquette se jeta dans ses bras et l'embrassa avec la plus tendre effusion.

— Et mon enfant ?

— Il est beau comme toi, il a tes grands yeux noirs ton doux sourire. Pauvre petit ange ! quand nous allons le voir, le dimanche, si tu voyais comme il tire avec grâce les moustaches de Jean-Louis, et comme il semble heureux en embrassant sa petite maman ! c'est moi qu'il appelle ainsi.

— Merci, ma bonne Pasquette, merci pour lui et pour moi ! tu seras heureuse, si le bonheur est ici-bas la récompense des bons cœurs et des pieux dévouements.

— Ne t'inquiète pas de mon bonheur, Jean-Louis va s'en charger, dit Pasquette en jetant au jeune ouvrier un regard si plein de confiance et d'amour, que les larmes en vinrent aux yeux du pauvre garçon.

— J'ai tout entendu, répondit Clémence; mais pourquoi avez-vous différé si long-temps un mariage que tous deux vous désiriez autant l'un que l'autre ?

Pasquette rougit et ne répondit pas.

Clémence continua en hésitant et en interrogeant du regard :

— Ne vous avais-je pas laissé... avant mon départ... un portefeuille....

Jean-Louis alla ouvrir une petite cassette qui était sur la cheminée :

— Le voici, dit-il avec une touchante et grave simplicité, qui ferait sourire de pitié plus d'un civilisé.

— Cet argent était à vous....

— Nous avons cru... nous ne devions pas...

— Pourquoi n'en avez-vous pas disposé, puisque je vous l'avais donné ?

— Parce que....

— Expliquez-vous, Jean-Louis.

— Parce que avant d'être à vous il était à un autre.

Clémence comprit; son sein se gonfla, elle pencha tristement la tête, et deux larmes brûlantes roulèrent sur son pâle visage.

Pasquette eut pitié d'elle et se hâta d'interrompre Jean-Louis :

— Il ne veut pas te dire la vérité, ma sœur. Cet argent, nous le gardions pour ton enfant; car nous ignorions si nous te reverrions jamais. A propos de l'enfant, veux-tu que demain nous allions le voir et l'embrasser ?

— Non, pas demain, cela est impossible. Demain je dispose de toi et de Jean-Louis; nous avons à faire



le-Coureau. — 32. Chamboduc de Saint-Pulgent, Jean-Marie, propriétaire à Saint-Martin-la-Sauvété. — 33. Paire, Etienne, courtier à Saint-Etienne. — 34. Parel, Etienne, teinturier à Valbenoite. — 35. Buisson, Pierre, rentier à Saint-Etienne. — 36. Portier, Philippe, receveur de l'enregistrement à Montbrison.

Jurés supplémentaires résidant à Montbrison.

1. Parisis, Pierre, limonadier. — 2. Conon, Michel, avoué. — 2. Duchez, Jean, pâtissier. — Gonnard, Claude, drapier.

NOUVELLES DIVERSES.

— On lit dans le *Moniteur Algérien* :

M. le général Yusuf était venu recevoir, à El-Beida, le 18, un ravitaillement que lui avait envoyé M. le général Marey par M. le colonel Ladmirault. Il apprit qu'Abd-el-Kader, profitant de son mouvement vers le nord, s'était lui-même porté sur Gharza, avec 4 ou 500 chevaux des Ouled-Nayls, pour tâcher de faire un coup de main sur nos tribus du Tell, qui s'étaient avancées dans le désert pour pâturer leurs troupeaux. M. le général Yussuf se dirigea sur lui dans la nuit du 19, et le 22 il tomba, près de Bouira, sur une grande réunion des Ouled-Nayls où se trouvait Abd-el-Kader.

Les tribus prirent la fuite dans toutes les directions. Le général s'attacha à celle qui lui parut la plus rapprochée, et après deux heures de poursuite il l'atteignit. C'était les Ouled-Ahmet. Ils perdirent une vingtaine d'hommes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs. Leurs troupeaux et leurs bagages restèrent entre nos mains.

Abd-el-Kader, avec d'autres fractions, s'enfuit vers les sources de l'Oued-Melah. On ignorait, le 25, la direction qu'il avait prise depuis.

A la suite de cette affaire, plusieurs fractions des Ouled-Nayls de l'ouest ont fait leur soumission à M. le général Yussuf qui, revenu à Rourireuch, se trouvait au milieu de vertes et belles moissons où il nourrissait abondamment sa cavalerie et ses bêtes de somme.

Djedid, Ben Aouda et la grande tribu de Larba l'avaient rejoint.

M. le général d'Arbouville, qui manœuvre dans le sud-ouest de Bou-Sada, a soumis successivement toutes les fractions de Ouled-Nayls de l'est. Il leur a fait payer des contributions en chevaux pour remonter notre cavalerie.

Les Ouled-Aïssa, après avoir commencé à s'acquiescer, se sont laissés entraîner par le marabout Muley-el-Arbi, et se sont enfoncés dans le sud de manière à se croire hors des atteintes de notre colonne. Mais M. le général d'Arbouville, par des marches rapides de jour et de nuit, est parvenu le 21 avril à les atteindre, incomplètement il est vrai.

Toutefois, il leur a pris 8,000 moutons, toutes les tentes et une partie de leur mobilier. Les chameaux et les mulets nous ont échappé. Cette tribu a, de nouveau, demandé l'aman.

Le 22 et 23, M. le lieutenant-colonel Canrobert a été vivement attaqué à Sidi-Khalifa par les insurgés du Dahra, commandés par le lieutenant de Bou-Maza, ce dernier ne pouvant encore monter à cheval. L'ennemi a été repoussé dans toutes ses attaques et a laissé bon nombre de mort devant nos positions.

M. le colonel de Saint-Arnaud, qui se trouvait à Mazoua, ordonna au lieutenant-colonel Canrobert de faire, le 24 au matin, un mouvement de retraite pendant que lui-même, parlant de Mazoua la nuit, tourneraient l'ennemi.

Par cette manœuvre, on réussit à mettre les insurgés entre nos deux colonnes. Mais les grandes difficultés du terrain nous enlevèrent une partie de nos avantages et permirent aux Kabiles de s'échapper par de nombreux ravins où ils laissèrent cependant beaucoup de morts.

Leur chef lui-même, Ben-Maka, ayant reçu une balle qui, après lui avoir brisé le bras, est entrée dans la poitrine, est tombé de cheval et a été pris. Cette circonstance et la gravité de la blessure de Bou-Maza, faciliteront la soumission du Dahra dans lequel opèrent en ce moment M. le général Pélissier et MM. les colonels Saint-Arnaud et Canrobert.

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, toujours prêt à faire ce qui est le plus utile, a voulu conduire lui-même, dans le désert les troupes fraîches qui doivent relever celles qui y opèrent depuis deux mois. Il a ordonné à M. le général Yussuf de venir le rejoindre à Guelt-el-Settel où la colonne du désert sera reconstituée et recevra un convoi de 1,500 chevaux, que le prince avait réunis à Boghar. Après cela, S. A. R. dirigera les colonnes Blangini et Mollière conformément aux circonstances.

Une ordonnance du roi du 4 mai porte qu'il sera procédé au dénombrement de la population du oyaume, par les soins des maires, dans le cours de la présente année.

Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette des impôts ou à l'application des lois sur l'organisation municipale les catégories suivantes :

Corps de troupes de terre et de mer, — maisons centrales de force et de correction, — maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles pour les jeunes détenus, — prisons départementales, — bagnes, dépôt de mendicité, — asiles d'aliénés, — hospices, — collèges royaux et communaux, — écoles spéciales, — séminaires, — maisons d'éducation et écoles avec pensionnaires, — communautés religieuses, — réfugiés à la solde de l'état, — marins du commerce absents pour les voyages de long cours.

— On lit dans l'*Union*, journal de Suisse :

— On commence à s'occuper beaucoup en France des moyens d'introduire dans l'agriculture le système d'irrigations en grand, qui a eu des succès si prodigieux en Piémont et en Lombardie. Les résultats obtenus sur quelques points des portions méridionales de la France sont bien faits pour exciter vivement l'attention des agriculteurs sur cet important sujet. Pour n'en citer que deux, l'on a vu un bois sablonneux défriché à Pierrelate, dans le département de la Drôme, et qui avait coûté 18,000 fr., produire en une année pour une somme égale de fourrages, par suite de l'irrigation du canal de Donzère. Dans le département voisin, celui de Vaucluse, il existe un canal dont l'eau est destinée à faire mouvoir des usines qui sont affermées à 30,000 fr. par année. En permettant de laisser traverser leurs terres par ce canal, les propriétaires se sont réservé de pouvoir disposer des eaux pour l'arrosage un jour par semaine. M. Gasparin a calculé, d'après la comparaison du produit du sol ainsi arrosé une fois tout les huit jours avec celui qui n'a pas cet avantage, que si l'eau tout entière du canal était employée à l'irrigation, elle augmenterait le revenu des propriétaires de 195,000 fr. par année, tandis que les usines qu'elle fait marcher n'en rapportent que 30,000.

« Un nouveau tubercule s'annonce, rival de la pomme de terre. C'est l'*Arracacha*, venue comme elle d'Amérique, et que l'on essaie dans ce moment d'acclimater en Algérie, pour en doter ensuite l'Europe.

Cette plante appartient à la famille des Umbellifères, et vient, par conséquent, se ranger à côté du panais et de la carotte; sa ressemblance avec l'*Ache* (*apium graveolens*, L.) lui a fait donner par les Espagnols le nom d'*Apio*. La culture en est très répandue dans la Nueva-Granada. Sa racine qui consiste en plusieurs fuseaux garnis de fibrilles et partant d'un même collet, pèse de 4 à 6 livres: c'est un aliment délicat, et abondant en fécule.

« Un Français, M. Goudot, a pu observer pendant vingt ans ce végétal à la Nouvelle-Grenade sa patrie. Son Mémoire, examiné par une commission de l'Institut, a été favorablement accueilli de cette compagnie savante »

PRÉSERVATIFS CONTRE LA RAGE.

On parle déjà dans plusieurs localités de l'apparition de chiens enragés; nous croyons devoir publier l'instruction suivante sur les moyens à employer quand on a été mordu par un chien suspect :

Aucun des remèdes proposés comme curatif pour la rage n'ayant reçu la sanction de l'expérience, il faut compter uniquement sur les moyens préservatifs.

I. Aussitôt qu'on a été mordu et en l'absence d'un médecin, il faut laver la plaie à grande eau, avec de l'eau chaude de préférence, et favoriser l'écoulement du sang.

II. Si l'ouverture de la plaie est étroite et surtout si la morsure est profonde, on commence par agrandir l'ouverture, avec un instrument tranchant, jusqu'à la partie la plus profonde de la morsure.

III. L'application d'une ventouse sur la blessure sera très utile, soit pour favoriser l'écoulement du sang, soit pour empêcher l'absorption du virus.

A défaut de ventouse, on peut se servir d'un verre à liqueur, dans lequel on enflamme un morceau de linge imbibé d'eau-de-vie et qu'on applique immédiatement sur la plaie.

IV. Ces précautions prises, on plongera dans la blessure un fer rougi à blanc; on le plongera à plusieurs reprises, s'il est nécessaire, pour que les parois soient brûlées dans toute leur étendue et à une certaine profondeur.

Il faut remarquer que la douleur produite par le fer chauffé à blanc est beaucoup moins vive que celle qui résulterait d'un fer simplement rouge.

V. Mais ce moyen, pour être véritablement efficace, doit être employé avec hardiesse, et il est à craindre qu'on ne manque d'instruments d'une forme convenable, et surtout que le feu ne soit appliqué avec hésitation.

VI. C'est pourquoi plusieurs médecins préfèrent, à l'application du feu, celle d'un caustique, et en

première ligne, celle du *beurre d'antimoine* (hydrochlorate d'ammoniaque), ou la *potasse caustique*. Le caustère potentiel doit surtout obtenir la préférence lorsque les morsures ont plus de profondeur que de surface.

VII. Après avoir convenablement dilaté la plaie avec le bistouri, après l'avoir laissé saigner et bien lavée, on la sèche avec de la charpie ou avec une éponge fine; alors on trempe une tige de bois dans du beurre d'antimoine tombé en *déliquium*, et on le porte dans le fond de la plaie et sur les bords, de manière à ne laisser aucun point sans que le caustique l'atteigne et que les parties soient brûlées à quelques lignes de profondeur; on applique par-dessus un large visicatoire. Lorsque l'escarre est tombée, on met dans la plaie des boucles d'iris; on répète, s'il le faut, la cautérisation et l'application du visicatoire, et on ne laisse cicatrifier la plaie qu'après quarante jours. Il faut agir de la même manière si c'est le feu qui a été appliqué.

VIII. A défaut de beurre d'antimoine, on emploie la potasse caustique, et de préférence en solution alcoolique. Après avoir préparé la plaie ainsi qu'il vient d'être dit, on la remplit avec de la charpie imbibée de cette solution, et après l'action du caustique, on procède comme celle du beurre d'antimoine. La poudre caustique *Vienne*, réduite en pâte au moyen de l'alcool, peut être aussi employée avec avantage.

IX. Ces opérations doivent, autant que possible, être faites par un médecin, qui seul peut juger quelles doivent être l'étendue et la profondeur de la cautérisation. La préférence d'un médecin est d'autant plus nécessaire, que la blessure peut être placée dans le voisinage des yeux, ou d'un tronc nerveux, ou d'une artère un peu volumineuse; il faut toujours, en attendant, laver la plaie et la faire saigner.

X. on doit avoir recours à la cautérisation, lors même que la morsure aurait eu lieu à travers les vêtements.

XI. On doit remarquer expressément que les moyens préconisés comme curatifs ne peuvent dans aucun cas, être employés comme préservatifs de la rage; il faut donc, à quelque époque que l'on soit appelé, si par malheur la cautérisation avait été omise, et lors même que les cicatrices redevenaient douloureuses, ou que les symptômes précursseurs de la rage commencent à se manifester, il faut sans délai recourir aux procédés qui ont été indiqués, après avoir largement incisé les cicatrices.

XII. Quant à l'emploi du traitement général, soit avant, soit après l'apparition des symptômes de la rage, à la prescription de la saignée, par exemple, et de divers médicaments internes, il faut nécessairement prendre l'avis du médecin.

CAUSES QUI FONT PÉRIR LES ARBRES. — MOYENS D'Y REMÉDIER.

Un habile agriculteur, M. Eugène Robert, a consacré utilement plusieurs années à la recherche des causes qui font périr un grand nombre d'ormes, de frênes et de pommiers à cidre. Maintenant il croit avoir découvert que ces dépérissements proviennent de l'interception de la sève descendante par des larves d'insectes dont l'espèce diffère selon les espèces d'arbres. Pour les pommiers, ce sont plusieurs *scolytus*, en particulier le *sc. destructor*; pour l'orme, ce sont des larves du *cossus ligni*, etc. Ces insectes encore imparfaits désorganisent les couches internes et vives de l'écorce, sans lesquelles le bois nouveau resterait stationnaire, sans maturité, sans progrès, si ce n'est vers la destruction. Autrefois, les arbres des villes étaient presque les seuls qu'attaquaient les insectes; mais aujourd'hui ceux des campagnes ne sont pas plus épargnés que ceux des Champs-Élysées et des boulevards.

Depuis douze à quinze ans, des larves de scolytes et de cossus attaquent presque tous les ormes du département de la Seine, quoi qu'on ait pu faire pour les en préserver. M. E. Robert, après avoir trouvé la cause du mal, croit en connaître le remède. Voici ce qu'il propose: Il veut qu'on enlève par bandes longitudinales (de haut en bas), parallèles entre elles, une grande portion de la vieille écorce. Grâce à cette opération simple et facile, la sève cessant d'être entravée dans son cours, peut aisément descendre, et les larves d'insectes périssent par le froid dès que la vieille écorce a cessé de les abriter. Cette décortication incomplète n'exige aucun enduit de ceux dont on affuble les arbres des promenades, pas même l'onguent de Saint-Fiacre. Un autre avantage de cette opération, qui a pour effet de favoriser le cours de la sève et de détruire des insectes destructeurs, c'est qu'elle fait grossir les arbres beaucoup plus rapidement. Les bandes d'écorces doivent être enlevées à égale distance et ne jamais dépasser le nombre de six, qu'elle que soit la grosseur des arbres; et même

il suffit de deux bandes quand il s'agit d'arbres plus petits. Les arbres ressemblent alors aux anciens pourpoints à crevés. Mais pour ce qui est des branches de grosseur médiocre, M. Robert donne la préférence à des incisions longitudinales, pratiquées le plus haut possible et sans aucune ablation d'écorce.

Après la décortication partielle de leur tronc, les chênes de 40 à 80 ans (qui sont encore de jeunes chênes) grossissent moitié plus vite, ne fussent-ils atteints d'aucun insecte. C'est qu'en effet la vieille écorce comprime le nouveau bois jusqu'à en étreindre les vaisseaux et l'étrangler pour ainsi dire. La même opération rend certainement bien plus fertiles les arbres fruitiers. On pourrait reprocher à cette méthode son apparence théorique, si déjà M. E. Robert ne l'avait appliquée avec succès à plus de 1,200 arbres malades; il n'y a pas jusqu'à l'écorce enlevée qui ne puisse être matériellement utile, soit comme combustible, soit comme tan, selon l'espèce d'arbres dont elle provient. (*Presse agricole.*)

Jusqu'à ce jour, les organes qui s'occupent d'agriculture s'étaient bornés à donner quelques conseils, à publier quelques recettes économiques, à préconiser tel ou tel assolement, tel ou tel procédé d'agronomie, tel ou tel instrument de culture; toutes choses très-utiles assurément, mais qui ne pouvaient exercer qu'une influence limitée sur les progrès de l'art agricole.

Aucun d'eux n'avait pris pour but spécial la défense des grands principes, l'énonciation de toutes les idées fécondes, la critique des mauvaises mesures administratives, la discussion large des questions vitales; c'est cette place que la *Presse Agricole* est venue prendre.

Ce journal est né d'hier, et déjà les amis de l'agriculture l'ont adopté comme le palladium de leurs intérêts. Les numéros que nous avons eus sous les yeux jusqu'à présent nous prouvent que la *Presse Agricole* saura justifier son titre et tenir les promesses de ses fondateurs; ces numéros sont marqués au coin d'une largeur d'idées et d'une fermeté de principes qui doivent mériter à cette publication l'accueil empressé de tous les hommes qui s'occupent d'agriculture. Nulle part ceux-ci ne pourront trouver de meilleurs avis et de plus utiles conseils sur la conduite qu'ils ont à tenir s'ils veulent voir leurs vœux écoutés.

La *Presse Agricole*, créée par des agriculteurs, a pris pour devise: *Tout pour l'agriculture*; c'est aux agriculteurs de toutes les classes à lui venir en aide.

La puissance des idées réside aujourd'hui dans la presse; en soutenant la presse qui les défend, les agriculteurs se défendent eux-mêmes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHEMIN VICINAL

DE GRANDE COMMUNICATION, N.° 9,

De Roanne à Thizy.

Par acte en date du 6 mai 1846, passé devant M. le Maire de Régnv, M^{me} Benoîte-Julie Vally, épouse de M. Nobis (Jean-Baptiste), ont vendu à cette commune pour être occupé par le chemin de grande communication, n° 9, de Roanne à Thizy, sur le territoire de Régnv. une parcelle de vigne moyennant la somme de sept cent trente-huit francs soixante-quinze centimes.

Pour extrait conforme:

Pour le Sous-Préfet en congé,

Le Conseiller délégué, PACAUD, aîné.

AUX 100,000 ROULEAUX,

DE

PAPIER PEINT DE PARIS,

Depuis 25 cent. jusqu'à 10 fr.

BOUCHET fils, tapissier, rue Royale, 100, tient toujours un grand assortiment d'ameublement et de tentures pour appartements.

Sous presse pour paraître prochainement :

CHRONIQUE

DE

NOTRE-DAME-D'ESPÉRANCE

DE MONTBRISON

OU

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR CETTE ÉGLISE,

Depuis sa fondation (1212) jusqu'à nos jours;

DÉDIÉE A S. E. M. LE CARDINAL DE BONALD, ET HONORÉE DE SON APPROBATION,

Par l'ABBÉ F. RENON,

Vicaire de N.-D.-d'Espérance de Montbrison, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,

Membre de l'Institut catholique de Lyon.

LE

CHASSEUR

AU CHIEN D'ARRÊT,

contenant :

LES HABITUDES, LES RUSES DU GIBIER, L'ART DE LE CHERCHER ET DE LE TIRER, LE CHOIX DES ARMES, L'ÉDUCATION DES CHIENS, LEURS MALADIES, ETC.

PAR ELZÉAR BLAZE.

4^e Édition, corrigée. Avec une vignette d'après Debucoart.

1 vol. in-8°. Prix. . . . 7 fr. 50.

Avis de l'Éditeur. — Nous avons rattaché cette 4^e édition du *Chasseur au chien d'arrêt*, puis le *Chasseur au chien courant*, le *Chasseur aux filets*, le *Chasseur conteur*, à un ouvrage charmant sur le confort de la vie de Paris la plus étudiée, aux *Classiques de la table* (1). — Ces écrits, dit une des meilleures revues de l'Angleterre, forment une aimable collection où la science s'unit à la gaieté, l'art de courir et de tuer les oiseaux et les bêtes fauves à tous les petits secrets qui conservent notre santé: c'est là une source de joies pour une bonne demeure. Par la gastronomie, j'entends parler de cet art mesuré de la fine et habile cuisine à laquelle Carême a donné des règles. Cet art de vivre délicat a bien des vertus; il est le privilège, il est l'esthétique des temps avancés; celui d'une société dont les mœurs sont douces et polies. La fortune ne suffit pas pour créer ces mœurs-là; il faut posséder avant tout, un goût pur et des sentiments bienveillants.

» Que de gaieté, de verve, de traits incisifs, d'anecdotes semées dans ces récits piquants de M. Elzéar Blaze! que d'aimables peintures de la campagne, des bois, des courses à pied! Quelle animation dans cette vie.

» Les spirituels traités de M. Blaze accompagneront les *Classiques de la table*, — ces écrits étincelants de MM. Brillat Savarin, Cussy, de Lareynière, Berchoux, etc. — Ces *Classiques* sont la bibliothèque d'une habitation des champs; d'une maison où l'on a peu de livres, où l'on se repose au coin du feu ou sous la charmille, au milieu de ses fleurs: on ne les lit pas d'une haleine; on les quitte, on les reprend, on les médite, pour les laisser encore à un chapitre que l'on relira. Voilà le privilège de ces écrits rapides, pleins de sens et goût délicat, faits avec toute l'expérience du monde par des esprits gracieux. Ces esprits n'ont pas tracé de longs chapitres, ils ont mieux fait, ils ont choisi dans leurs souvenirs, avivé ce qu'ils avaient à dire, et jeté leurs sentiments dans quelques pages spirituelles et colorées. Cette charmante concision est une preuve de leur supériorité, mais on ne possède qu'à la fin de la vie ce secret de tout peindre avec quelques traits délicats.

«... Le soir dans sa chambre, lorsque le vent secoue les grands arbres, on écoute volontiers ces charmants professeurs, Horace, Chaulieu, Saint-Evremond, Brillat Savarin, Cussy, Grimod de Lareynière, Berchoux, ces spirituels *Classiques de la*

(1) Troisième édition. Toute demande s'élevant à 30 francs payée par un mandat à vue sur Paris, sera expédiée, franche de port, par les manssageries. Paris, au dépôt de la Librairie, rue Thérèse, 11, près le Palais-Royal.

table où l'auteur du *Chasseur au chien d'arrêt*, ces maîtres faciles, aux petits chapitres, aux petites pages qui ont jeté en courant les règles de l'art d'être heureux, — car cet art existe pour quelques années dans les limites indiquées par le goût et nos forces. Sans doute toute cette pratique ne peut pas être employée, mais on peut y puiser ce qui convient. Plus le lecteur appartient dans le monde à ces plaisirs choisis, et plus il a la certitude de recueillir ici d'heureux aperçus. Les *Classiques de la table* — sont ceux de la fin de la vie; ils sont plus aimables que ceux du premier âge; ils sont sans épines car toute leur philosophie est bienveillance, courtoisie, conversation (1).

(1) *Les Classiques de la table*, 3^e édition, avec planches, 15 francs; planches bistrées, 20 fr.; sur chine, 30 fr.; coloriées, 40 fr.

Le *Chasseur au chien d'arrêt*, par ELZÉAR BLAZE. 4^e édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

Le *Chasseur au chien courant*, par le même. 2 vol. 15 fr.

Le *Chasseur aux filets*, par le même. 1 vol. 7 fr. 50

Le *Chasseur conteur*, par le même. 1 vol. 7 fr. 50

L'*Histoire du chien*, par le même. 1 vol. 7 fr. 50

Causeries de gourmets et de chasseurs. 1 vol. in-24. 2 fr.

COPA FINE MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Cullerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens; aussi les premiers méd. n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en six jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DEPOT, JOZEAT, ph., r. Montmartre, 161. A ROANNE, chez LACOLLONGE-RENAUD, ph., succ. de VIAL.

BAS ÉLASTIQUES en CAOUT-CHOUC,

Perfectionnés

Contre les Varices, Engorgements, etc.

De Leperdriel, pharmacien.

Ces bas sont avec ou sans lacets suivant l'état des membres. Compression ferme, régulière et continue, prompt soulagement, souvent guérison. CEINTURES pour hommes et pour dames, etc. Adresser les mesures franco, faubourg Montmartre, 78, à Paris. Ici dans les pharmacies, notamment chez MM. Mercier et Roubaud, pharmaciens à Roanne.

PRIX MOYEN DES DENRÉES VENDUES

AUX HALLES DE ROANNE, CHARLIEU ET LA PALISSE.

Dernier Marché.

DENRÉES VENDUES.	Roanne.	Charlieu.	La Palisse.
Froment, 1. ^{re} q...d. décalit.	4 80	»	4 60
Id. 2. ^e q.	4 60	»	4 30
Seigle, 1. ^{re} qualité.....	3 80	»	3 35
Id. 2. ^e qualité.....	3 70	»	3 15
Orge.....	2 90	»	»
Avoine.....	1 60	»	1 50
Méteil.....	3 90	»	»
Sarrazin.....	2 25	»	»
Maïs.....	»	»	»
Haricots blancs.....	4 50	»	4 40
Idem. de couleur.....	2 75	»	»
Pois.....	»	»	3 25
Fèves.....	3 75	»	3 40
Lentilles.....	»	»	»
Colza.....	»	»	»
Graines de chanvre.....	3 50	»	»
Pommes-de-terre.....	»	»	1 »
Foin.....les 100 kilog.	5 »	»	»
Paille.....	2 »	»	»
Farine, 1. ^{re} q., les 125 kilog.	59 »	»	58 40
Idem, 2. ^e q. dite ronde....	55 »	»	55 40
Idem, 3. ^e q.....	47 »	»	45 50

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMP. ET LITH. DE A. FARINE ET DECOMBES.